



Poliez-Pittet, le 2 mai 2022

Au Conseil communal de Poliez-Pittet

Préavis municipal n° 01-2022 Comptes communaux de l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, la
Municipalité a l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de
l'exercice 2021 qui présentent un excédent de revenus de

CHF153'353.34

Par comparaison entre les éléments des comptes et du budget, nous
pouvons apporter les éclaircissements suivants :

Total des charges et revenus par nature			
Budget			
Charges :	CHF	3'756'699.30	
Revenus :	CHF	3'583'199.00	
<i>Excédent de charges budgété</i>			<i>CHF -173'500.30</i>
Comptes			
Charges :	CHF	3'585'680.01	
Revenus :	CHF	3'739'033.35	
Excédent de revenus de l'exercice			CHF 153'353.34

Sont joints au présent préavis les comptes 2021 par ordre administratif
(annexe 1) et les bilans comparés **(annexe 2)**.

Nous apportons par ailleurs des commentaires sur les chiffres du compte
de fonctionnement présentant un dépassement de +/- CHF 4'000.00 par

rapport au budget 2021 dans le tableau annexé au présent préavis (**annexe 3**).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les travaux relatifs au préavis n° 5-2019 qui concerne la réfection des routes et le changement de la conduite d'eau pour les Routes d'Echallens et du Village se sont terminés en 2021 par la pose définitive du tapis-

Au 31.12.2021, le montant de ces travaux s'élève à	CHF 695'878.16
En 2021, l'ECA a versé une participation financière de	-CHF 97'777.00
	CHF 598'101.16

Les travaux relatifs au préavis n° 5-2020 qui concerne la réfection des routes et le changement de la conduite d'eau pour les Routes d'Oron, de Lausanne et de la rue de la Poste seront terminés en 2022 par la pose définitive du tapis.

Au 31.12.2021, le montant de ces travaux s'élève à	CHF 375'540.35
	CHF 375'540.35

DISPONIBILITES

Nos disponibilités sont passées de **CHF 1'928'285.73** au 01.01.2021 à **CHF 1'300'947.33** au 31.12.2021.

Durant l'année 2021, grâce au bon niveau de nos liquidités, nous n'avons pas eu recours aux emprunts pour les investissements cités ci-dessus et nous avons pu rembourser l'emprunt arrivé à échéance le 31.12.2021, ("STEP - lits de roseaux") d'un montant de **CHF 704'000.00**.

Conclusions

Le résultat global des comptes 2021 présente un excédent de revenus de **CHF 153'353.34**.

Ce bon exercice résulte principalement des éléments suivants :

Augmentation des revenus d'impôts 2021 de	CHF 277'000
Augmentation de notre participation à la péréquation 2021 de	CHF 137'000
Diminution de notre participation à l'ASIRE	CHF 31'000
Augmentation de notre participation à la police 2021 de	CHF 12'000
Diminution de notre participation à la facture sociale 2021 de	CHF 65'000
Diminution de notre participation à l'EFAJE de	CHF 100'000

Pour l'exercice 2021, nous avons comptabilisé des amortissements pour **CHF 319'788.21** et attribué des réserves à hauteur de **CHF 157'776.00**.

La marge d'auto-financement pour l'année se monte à **CHF 560'881.34.**

La dette nette par habitant s'élève à **CHF 4'761.50.**

Bien que les comptes 2021 se bouclent sur un montant positif alors que le budget prévoyait un déficit, ce résultat doit être analysé à la lumière de différents éléments, que vous trouvez ci-dessus. Il faut relever que, si pour 2021, les rentrées fiscales de l'année écoulée ont été supérieures aux prévisions, il convient néanmoins de rester prudents à ce sujet, dès lors que l'impact de la crise sanitaire traversée ces deux dernières années pourrait se faire ressentir de manière différée, notamment en raison de la fin des aides COVID-19 et les échéances pour le remboursement des prêts COVID-19.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal n° 01-2022
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter les comptes de l'année 2021, présentant un résultat positif de CHF 153'353.34 ;
- d'accepter le bilan au 31 décembre 2021 tel que présenté,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2021.

Préavis adopté en séance de municipalité du 2 mai 2022.

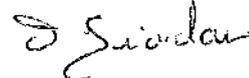
La Municipale en charge du dossier : Mme Susana Camarda

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Pascal Duthon



La secrétaire
Tania Giordano



Annexes : ment.